ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

École académique
de la formation continue

Affaire suivie par :
Tél. 03 88 23 39 09
Mél : ce.eafc@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG CEDEX 9

École académique
de la formation continue
EAFC

Le recteur de l'académie

à

Destinataires *in fine*

Strasbourg, le 1er février 2024

Objet : lignes directrices pour la formation continue des personnels de l'académie de Strasbourg 2024-2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'Ecole académique de la formation continue (EAFC) poursuit sur sa lancée depuis sa création en septembre 2022. Celle-ci a marqué un tournant majeur en matière de déploiement et de portage de la formation continue des personnels de l'Education nationale, induisant un changement tant structurel que culturel pour accompagner ces derniers dans une logique de développement professionnel. Ainsi, la prise en compte accrue des besoins en formation exprimés par chacune et chacun mais aussi à l'échelle plus large des territoires de notre académie est devenue une réalité et une priorité.

L'offre de formation recueillie permettra d'articuler, au sein d'un programme académique de formation à vocation pluriannuelle, les orientations nationales et les priorités ministérielles actuelles avec la prise en compte des besoins en formation exprimés par les personnels (au regard de l'enquête académique lancée en janvier dernier). Tous ces éléments nourriront les actions de formation proposées qui prendront diverses formes et modalités (présentiel, distanciel et hybride, sur des thématiques ciblées « métiers » ou plus transversales) : celles-ci s'inscriront dans des temporalités de formation souples, adaptées, innovantes voire revisitées.

C'est la raison pour laquelle je souhaite à nouveau, pour 2024-2025, fonder les axes de la formation continue sur des « **lignes directrices académiques pour la formation continue »,** destinées à tous les personnels de l'académie dans le cadre de leur développement professionnel.

Adossées aux six axes du schéma directeur national de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2022-2025, les lignes directrices académiques s'inscrivent dans les priorités nationales définies par le ministère. Elles se fondent aussi sur le projet académique que nous portons collectivement tout en s'appuyant sur le levier local de l'évaluation externe des établissements et des écoles qui permet d'identifier des besoins de formation à l'échelle collective. C'est bien cette articulation entre diverses échelles (individuel/collectif, académique/départemental/local) qui sera à prendre en compte dans la construction du programme académique de formation 2024-2025, en fixant des priorités et une temporalité dans les déploiements afin de les rendre cohérents et pertinents.

Je souhaite que le programme de formation de l'académie de Strasbourg qui sera déployé à la rentrée scolaire 2024 réponde pleinement aux lignes directrices ici fixées.
Je sais pouvoir compter sur l'implication de tous les acteurs de la formation pour s'engager résolument dans cette dynamique collective essentielle au sein de notre école académique de la formation continue.

Avec toute ma confiance,

Bien cordialement

Olivier FARON

Recteur de l'académie de Strasbourg

ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Lignes directrices du programme académique de formation 2024-2025

EAFC de l'académie de Strasbourg

Contexte

La formation continue des personnels se définit en fonction des évolutions du système éducatif fixées par la loi pour l'Ecole de la confiance. Les axes forts en sont fixés par le schéma directeur national de la formation continue des personnels de l'éducation nationale (circulaire du 11-02-2022, BOEN n° 8 du 24 février 2022). Celui-ci énonce les priorités et principes applicables à la formation, les orientations retenues pour la période 2022-2025 ainsi que les modalités de mise en œuvre envisagées pour le déploiement des actions. Le schéma directeur de la formation continue nourrit toutes les échelles de formation.

Dans le contexte actuel, il s'agit de déployer une formation continue cohérente, pertinente, de qualité afin de mettre en œuvre la politique éducative autour de thématiques majeures au service du développement professionnel des personnels et pour la réussite de tous les élèves. Les formations seront déclinées au sein d'un programme académique et opérationnalisées en cycles et parcours.

Six grandes lignes directrices sont retenues afin de définir ce programme académique, en référence aux six axes du schéma directeur national de formation continue et en référence aux besoins exprimés lors du recueil de besoins en formation .

Ligne directrice 1 : Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la république et les principes généraux de l'éducation

Les déclinaisons suivantes seront retenues prioritairement pour les projets de formation :

- Former tous les personnels aux principes et valeurs de la République.
- Développer une culture professionnelle intercatégorielle (fondements de la fonction publique, déontologie, éthique, culture juridique notamment).
- Contribuer à l'égalité des chances, à la lutte contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales.
- Lutter contre toute forme de discrimination et prévenir toutes les formes de violence (climat scolaire, etc.).
- Renforcer la politique éducative sociale de santé.

Ligne directrice 2 : Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Les déclinaisons suivantes seront retenues prioritairement pour les projets de formation :

- S'appuyer sur l'analyse des pratiques d'enseignement pour améliorer les apprentissages des élèves et élever le niveau de notre Ecole : programmes d'enseignement, didactiques disciplinaires, choc des savoirs et accent sur les savoirs fondamentaux (en articulation avec le Conseil académique des savoirs fondamentaux), évaluations nationales.

- Développer des pratiques pédagogiques au service des apprentissages de tous les élèves : processus et procédures d'apprentissage des élèves (en lien avec les sciences cognitives), différenciation pédagogique, démarches d'évaluation des élèves, pensée critique, éthique de la relation pédagogique, développement des compétences psycho-sociales et de l'empathie, culture et démarches scientifiques.
- Accompagner les élèves dans leur parcours, d'orientation notamment, pour en favoriser la continuité : porter la découverte des métiers au collège et développer les liens avec les entreprises.
- Connaître les enjeux de l'école inclusive et la prise en compte de la diversité des élèves.
- Accompagner la réforme de la voie professionnelle.
- Préparer et accompagner les évolutions attendues au collège.
- Développer l'ouverture culturelle, transfrontalière, européenne et internationale.

Ligne directrice 3 : Accompagner la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports

Les déclinaisons suivantes seront retenues prioritairement pour les projets de formation :

- Renforcer les politiques publiques au cœur des métiers de la jeunesse et des sports.
- Déployer une ingénierie territoriale et soutenir les pratiques des acteurs des champs de la jeunesse, de l'engagement et des sports.
- Renforcer les expertises des métiers de l'accompagnement, de l'entrainement, de l'expertise et de la performance.

Ligne directrice 4 : Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation

Les déclinaisons suivantes seront retenues prioritairement pour les projets de formation:

- Accompagner les projets de développement professionnel (concours internes, certification, VAE, mobilités...).
- Impulser des dynamiques de coopération, développer des collectifs apprenants. Soutenir la dynamique de projets, notamment les projets locaux portés par les équipes de terrain. Accompagner les territoires dans les besoins en formation exprimés.
- Développer une culture de la qualité de vie au travail.

Ligne directrice 5 : Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales

Les déclinaisons suivantes seront retenues prioritairement pour les projets de formation :

- Développer des compétences managériales et de pilotage.
- Développer la culture de l'évaluation en tant que cadre et en faire un levier : évaluer les personnels, les élèves, les établissements et les unités éducatives.
- Développer ses connaissances et ses compétences en éthique, déontologie, culture juridique et culture du dialogue social.

Ligne directrice 6 : Consolider les connaissances, compétences et usages du numérique

Les déclinaisons suivantes seront retenues prioritairement pour les projets de formation :

- Développer ses compétences numériques au regard du champ professionnel (pratiques collaboratives numériques, certification, numérique et apprentissage, hybridation et articulation entre présentiel et distanciel, maîtrise de l'environnement numérique de travail).
- Se former aux enjeux du numérique (enjeux éthiques, citoyenneté numérique, soutien de la continuité de l'activité administrative et pédagogique).

Des principes réaffirmés : le travail avec nos partenaires

La collaboration avec des partenaires privilégiés est réaffirmée ici : l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation), CANOPE, la Maison pour la Science en Alsace, l'IH2EF (Institut des hautes études, de l'éducation et de la formation), le réseau PAS-MGEN, la PFRH notamment. Selon les projets, les partenaires seront sollicités en se plaçant toujours et selon les cas dans une logique de co-construction, de complémentarité et de mutualisation des compétences au service des élèves, des acteurs, de l'institution. De nouveaux partenariats pourront être noués pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Les destinataires des lignes directrices

Acteurs institutionnels

- IA-DASEN du Bas-Rhin et du Haut-Rhin - Corps d'inspection : IA-IPR, IEN-ET/EG, IEN 1er degré.
- Conseillers du recteur : Cardie, Drafpic, Csaio, Drane adjoint, Daac, Darilv, directrice de la pédagogie, conseiller technique vie scolaire, CT 1er degré pour la réussite éducative, conseillers du recteur pour le service social et infirmier, Inspection hygiène et sécurité et conseillers techniques.
- Secrétariat général et responsables des directions et pôles de l'académie : direction des ressources humaines, direction de l'appui, de l'expertise et des moyens. Divisions au sein des directions précitées.

Opérateurs de formation

- INSPE de l'Académie de Strasbourg
- Université de Strasbourg ; Université de Haute-Alsace
- Réseau CANOPE
- Maison pour la science en Alsace.

Le travail d'élaboration de l'offre, en fonction des moyens alloués, est coordonné par l'Ecole académique de la formation continue.